

Image not found or type unknown



## Vente maison incendie

Par **Manutoti**, le **15/02/2019** à **19:35**

J'ai vendu une maison sans informer l'acheteur qu'un sinistre avait eu lieu plusieurs années auparavant. Mes parents ont péri dans l'incendie, tout a été pris en charge par l'assureur et refait à neuf. J'ai eu peur d'effrayer l'acheteur en lui révélant ces détails. Mais en faisant des travaux, il a détruit le faux plafond et mis à jour le plafond d'origine qui portait les traces de l'incendie. Peut-il invoquer le vice caché, sachant que ce sinistre ancien n'empêche en rien l'usage normal des lieux. Et que le drame survenu est un drame familial qui ne concerne pas l'immobilier proprement dit. Merci pour votre réponse.

Par **Visiteur**, le **15/02/2019** à **20:18**

Bonjour

Si votre maison a été refaite dans les normes et le respect des critères de conformité, pourquoi craindre ?